

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le sept avril deux mille vingt et un, se sont réunis à huis-clos dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de M. Éric HERBET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Éric HERBET, Monsieur Francis DURAN, Madame Valérie LOPEZ, Monsieur Régis LECLERC, Madame Valérie FAKIR, Monsieur André ROLLINI, Monsieur Jean-Luc BURGAN, Monsieur Jean-Paul MINCKWITZ, Madame Véronique CALLEWAERT, Monsieur Rémi FOLLET, Monsieur Pascal CASSIAU, Monsieur François BOUREL, Madame Frédérique HOLLVILLE, Madame Florence BLANCHET, Monsieur Charles ROUAS, Madame Sandrine DESOUBRY, Madame Fanny LEBRET, Madame Gladys LEROY-TESTU, Monsieur Nicolas PETIT, Monsieur Baptiste SIBBILLE, Monsieur Charles DOUILLET.

Etaient absents ou excusés :

Madame Nadège MAMIER, procuration donnée à Madame Valérie FAKIR.
Madame Emilie METAIS, procuration donnée à Monsieur Éric HERBET.

Monsieur Rémy FOLLET a été nommé secrétaire de séance.

APPEL NOMINAL ET CONSTAT DU QUORUM

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 08.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Monsieur Rémy FOLLET est nommé secrétaire de séance.

DÉCISION DE TENIR LA SEANCE A HUIS CLOS

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2021

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été consentie par délibération du 22 octobre 2020 sont portées à la connaissance du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal prend acte.

3. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2020

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Il est pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'exercice 2020.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Monsieur Francis DURAN

Il est:

- Pris acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Éric HERBET, Maire, lequel s'étant retiré ;
- Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnu la sincérité des restes à réaliser ;
- arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	182 552,13			491 414,79	-	308 862,66
Opérations de l'exercice	825 182,05	985 496,09	2 188 843,78	2 437 959,04	3 014 025,83	3 423 455,13
TOTAUX	1 007 734,18	985 496,09	2 188 843,78	2 929 373,83	3 014 025,83	3 732 317,79
Résultats de clôture	22 238,09	-	-	740 530,05	-	718 291,96
Restes à réaliser	1 059 196,60	1 276 098,85	7 136,40	5 355,00	1 066 333,00	1 281 453,85
TOTAUX CUMULES	2 066 930,78	2 261 594,94	2 195 980,18	2 934 728,83	4 080 358,83	5 013 771,64
RESULTATS DEFINITIFS	-	194 664,16	-	738 748,65	-	933 412,81

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

5. COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Monsieur Francis DURAN

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité

6. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Rapporteur : Monsieur Francis DURAN

Le résultat 2020 est affecté :

	Compte	Affectation
Affectation minimale	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	740 530,05 €
TOTAL		740 530,05 €

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

7. DUREES D'AMORTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Francis DURAN

Les subventions d'équipement versées sont amorties, selon la méthode linéaire, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
Biens, mobiliers, matériels ou études	5 ans	5 ans
Biens immobiliers ou des installations	30 ans	VRD : 15 ans Bâtiment : 30 ans
Projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

8. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2025 ET CREATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Rapporteur : Monsieur Francis DURAN

Il est:

- Approuvé le plan pluriannuel d'investissement 2021-2025,
- Approuvé la création de 3 autorisations de programme,
- Dit que les dépenses résultant de ces autorisations de programme seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la commune de Quincampoix selon l'échéancier prévisionnel et seront susceptibles de variation compte tenu des aléas de mise en œuvre des différentes actions,
- Dit que les recettes à percevoir seront inscrites au budget de la commune de Quincampoix selon l'échéancier prévisionnel et seront susceptibles de variation compte tenu des aléas de mise en œuvre des différentes actions ou des modalités de versement des financeurs,

- Décidé que, sauf ajustement délibéré par le conseil municipal, les reports de crédits de paiement ou de recette se feront automatiquement sur les crédits de l'année N+1.

Adopté par le Conseil municipal à la majorité : 20 Pour, 3 Abstentions (Madame Gladys LEROY-TESTU, Monsieur Baptiste SIBBILLE, Monsieur Charles DOUILLET).

9. BUDGET 2021

Rapporteur : Monsieur Francis DURAN

Le budget de la commune de Quincampoix pour 2021 est voté de la manière suivante :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Sans opération.

Le budget de la commune de Quincampoix pour 2021 est adopté comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
• Résultat de l'exercice précédent	22 238,09 €	
• Affectation du résultat		
• Restes à réaliser	1 059 196,60 €	1 276 098,85 €
• Crédits nouveaux	2 845 777,16 €	2 651 113,00 €
Total investissement	3 927 211,85 €	3 927 211,85 €
Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
• Résultat de l'exercice précédent		740 530,05 €
• Reports	7 136,40 €	5 355,00 €
• Crédits nouveaux	3 300 219,65 €	2 561 471,00 €
Total exploitation	3 307 356,05 €	3 307 356,05 €
TOTAL GENERAL	7 234 567,90 €	7 234 567,90 €

Adopté par le Conseil municipal à la majorité : 20 Pour, 3 Contre (Madame Gladys LEROY-TESTU, Monsieur Baptiste SIBBILLE, Monsieur Charles DOUILLET).

10. FISCALITE 2021

Rapporteur : Monsieur Francis DURAN

Les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'année 2021 sont approuvés comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,90 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,83 %.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

11. SDE76 - ROUTE DE LA MARE AUX LOUPS

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI

Le projet est approuvé. Il est demandé au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible. Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'année 2021, soit un montant de dépenses réelles d'investissement de 79 958,00 €TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

12. FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2021

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI

Un fonds de concours est attribué à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme de travaux comme suit :

- Route de la Houssaye : 2 000 € (en fonctionnement, compte 657351),
- Route de la Houssaye : 5 300 € (en investissement, compte 2041512),
- Route de la Barette : 3 700 € (en investissement, compte 2041512).

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

13. VIDEOPROTECTION – ACCORD DE PRINCIPE A LA REALISATION, PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION A SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Régis LECLERC

L'engagement de cette opération, y compris son plan de financement, est approuvé.

Monsieur le Maire est autorisé à :

- solliciter les subventions les plus élevées possibles dans le cadre de cette opération et à déposer tout dossier de demande, notamment auprès :
 - De l'Etat, au titre de la DETR et de la DSIL,
 - Du Conseil Départemental de la Seine-Maritime dans le cadre de l'aide à l'installation de système de vidéoprotection,
 - Et de tout autre organisme pouvant subventionner ou participer au financement d'une telle opération,
- signer tout acte ou document à intervenir en rapport avec cette opération.

Adopté par le Conseil municipal à la majorité : 20 Pour, 3 Contre (Monsieur Nicolas PETIT, Monsieur Baptiste SIBILLE, Monsieur Charles DOUILLET).

14. TARIFICATION PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL - GRAUITE 2021

Rapporteur : Madame Valérie LOPEZ

L'application des tarifs délibérés est suspendue pendant la durée de la crise sanitaire pour les annonceurs qui ont souscrit une demande de parution en 2020. Ils bénéficient d'une gratuité de parution au titre des exercices 2020 et 2021.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

15. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

L'arrêt de la révision allégée du PLU sur la base du projet présenté est approuvé sous réserve d'intégrer la prise en compte des modifications / suppressions des périmètres de risques des indices de cavités souterraines (notamment pour l'indice n°166).

Adopté par le Conseil municipal à la majorité : 20 Pour, 3 Contre (Madame Gladys LEROY-TESTU, Monsieur Baptiste SIBBILLE, Monsieur Charles DOUILLET).

16. RESIDENCE AUTONOMIE HUBERT MINOT - CONVENTION AVEC SEINE-MARITIME NUMERIQUE POUR LA FIBRE

Rapporteur : Madame Valérie FAKIR

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à ce projet.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

17. CONVENTION AVEC SEINE-MARITIME NUMERIQUE N076CLE_SO11 - MODIFICATION DU LIEU D'IMPLANTATION DE L'ARMOIRE TECHNIQUE

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI

La nouvelle d'implantation de cette armoire est approuvée. La convention N076CLE_SO11 (P2) est annulée et les dispositions de la délibération 29 juin 2020 en ce sens sont abrogées.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la nouvelle convention N076CLE_SO11 (P4).

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

18. ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU DOMAINE DU BOURGUET

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI

La mise en service du réseau d'éclairage du lotissement « Domaine du Bourguet » est autorisée contre le remboursement par l'Association Syndicale du Lotissement « Domaine du Bourguet » des frais de fonctionnement proportionnellement au nombre de points lumineux qui sont raccordés sur le compteur communal.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante à intervenir, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

19. CONVENTION ADHESION MPE 76

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

L'utilisation de la plateforme MPE76 dans le cadre de la dématérialisation des procédures de marchés publics passés par la Commune de Quincampoix est approuvée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition à intervenir, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

20. CONVENTION ECOPATURAGE

Rapporteur : Monsieur Pascal CASSIAU

Il est approuvé une expérimentation de l'écopaturage sur la parcelle AH 278, d'une surface de 2011 m². Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition conclue, à titre gracieux et pour une durée de 2 ans, avec Monsieur Blaise SIBBILLE en contrepartie de l'entretien écologique et respectueux de la préservation de la biodiversité, ainsi que tout acte afférent à ce projet.

Adopté par le Conseil municipal à la majorité : 22 Pour, Monsieur Baptiste SIBBILLE ne prend pas part au vote.

CLOTURE DE LA SEANCE

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 32.

Le Maire,
Éric HERBET

Affiché ou publié le